



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 15 Juin 2021**

---

**PRESENTS** : Mme Edith COLIN ; M. Laurent RIGHI ; M. Patrice MARINI ; M. Ghislain ORSUCCI ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Philippe PISIU ; M. Daniel DROMRE ; M. Gérard RAULET ; M. Christian BUNAR ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Stephan BRUSCO ; M. Claude BOCEK ; M. Gilles DESTREMONT ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Alain DYE PELLISSON ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Michel FAIETA ; M. Daniel ROESER.

**EXCUSES ou REPRESENTES** : M. Guy MICHEL (pouvoir à M. Laurent RIGHI) ; M. Adrien ZOLFO (pouvoir à M. Laurent RIGHI) ; M. Serge DE CARLI ; M. Antoine FALCHI (pouvoir à M. Claude BOCEK) ; M. Jean François MARIEMBERG ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

**ABSENTS** : M. Richard RAULLET ; M. José PLUVINET ; M. Alain ECKEL ; M. Michel JOUFFROY, M. Patrick RISSER.

---

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 30 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Monsieur Jean François MARIEMBERG,
- Monsieur Serge DE CARLI,
- Monsieur Jean-Jacques PIERRET, représenté par Monsieur Alain DYE PELLISSON
- Monsieur Guy MICHEL, pouvoir étant donné à Monsieur Laurent RIGHI
- Monsieur Adrien ZOLFO, pouvoir étant donné à Monsieur Laurent RIGHI
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à Monsieur Claude BOCEK

Le Président rappelle le contexte de la période et explique la distanciation mise en place au niveau de la salle du Conseil.

**Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le Président propose d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 23 mars 2021.

**Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.**

Le Président propose ensuite de présenter les rapports qui concernent les finances et passe la parole à Gérard RAULET, Vice Président en charge des finances.



### **Point n°2 : Décision modificative n°1 au budget 2021**

Monsieur RAULET présente ce point. La trésorerie nous demande de modifier l'imputation budgétaire des travaux qui étaient prévus au 2158 puisque prévus sur une année et demande de les passer au chapitre 23.

La trésorerie nous demande de continuer à payer ALFYMA au 2158 et de passer les travaux du bâtiment et de maîtrise d'œuvre au chapitre 23.

Dans ces conditions, il est nécessaire de reprendre 1 924 606 € du 2158 afin de les transférer à l'article 2315. Cela n'a pas d'impact budgétaire ni de financement mais cette décision est nécessaire afin de payer les entreprises.

**Le Conseil d'Administration approuve cette décision modificative à l'unanimité.**

### **Point n°3 : Durée des amortissements**

Arrivée de Mme COLIN Edith pendant le point 3.

Monsieur RAULET précise qu'il est de règle dans les collectivités d'avoir une délibération générale sur les durées d'amortissements. Cette délibération sera reportée au prochain conseil.

Néanmoins, nous devons aujourd'hui délibérer sur la durée d'amortissement pour le BRS et les travaux annexes. Il est donc proposé d'amortir le BRS sur 5 ans afin de terminer les travaux en 2027 ainsi que le bâtiment sur 4 ans pour également finir en 2027.

M BOCEK demande s'il y a une durée de vie résiduelle après l'amortissement. La réponse est qu'effectivement le matériel aura une durée de vie supérieure à 2027. Néanmoins compte tenu des projections réglementaires, il est prudent d'amortir l'équipement sur cette durée. Monsieur RAULET poursuit en indiquant que cette solution d'amortissement rapide pourra créer de la trésorerie pour avoir des ressources en 2027 pour faire face à de nouveaux investissements.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité les durées d'amortissements pour le deuxième BRS et les travaux annexes associés.**

### **Point n°16 : Création d'un budget annexe**

Le président décide d'aborder le point n°16 et laisse la parole à Monsieur RAULET.

Monsieur RAULET explique que la méthanisation ne pourra pas rentrer dans le budget général. Ce budget annexe va nous permettre d'avoir un numéro de TVA. Cela permettra de plus de distinguer comptablement les charges et recettes de la méthanisation.

**Le Conseil acte et approuve à l'unanimité la création de ce budget annexe.**



Le président informe que les points n°4 et n°5 relatifs à la modification de l'acte constitutif de la régie d'avance et à la présentation du rapport d'activité du SMTOM ne sont pas finalisés et qu'ils seront présentés lors d'un prochain conseil.

Il passe ensuite la parole à Daniel ROESER, Vice-Président en charge de l'extension des consignes de tri et de la mise en place du tri à la source des biodéchets, pour présenter les points suivants.

**Point 6 : Avenant n°14 au marché de construction (études et travaux) et exploitation d'un centre de tri/ compostage/ stabilisation des déchets ménagers et assimilés, incluant une déchèterie. Evolution du tri de la collecte sélective**

Monsieur ROESER prend la parole en expliquant que l'avenant n°14 a pour objectif de formaliser les conditions d'accès au centre de tri d'EPINAL et de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri pour lesquelles le Conseil a déjà délibéré en janvier 2021.

**Le Conseil approuve à l'unanimité cet avenant et autorise le Président à le signer.**

**Point 7 : Premières pistes de réflexion sur la méthanisation biodéchets**

Monsieur ROESER explique l'obligation de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 fixé par la loi AGECE. Nous avons retenu le bureau d'étude SAGE afin de nous assister dans la définition d'un schéma global de gestion des biodéchets.

Le SMTOM n'a pas les tonnages nécessaires et suffisants pour monter son propre projet de méthanisation des biodéchets. En parallèle, le SMTOM a été contacté par un industriel qui a pour objectif de poser un bio-déconditionneur pour les gros producteurs sur le territoire du SMTOM. La présentation du projet est faite en annexe. Le Conseil prend acte de cette réflexion et autorise le bureau à poursuivre les discussions et les réflexions avec cet industriel.

**Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et autorise la poursuite de la réflexion.**

**Point 8 : Convention Eco Mobilier et Eco DDS**

Brigitte NICLOT présente ce point qui permettrait au SMTOM de faire des économies substantielles sur les flux les plus importants (pâteux des DMS et mobilier). L'idée est d'autoriser à conventionner avec Eco mobilier et Eco DDS. Cela permettrait également de valoriser les matériaux en Eco mobilier (recyclage ou valorisation énergétique).

La convention avec Eco Mobilier pourrait se faire par le biais de la CAL. Il faudrait que nous reconventionnons avec la CAL par la suite.

**Le Conseil approuve cette proposition et autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions.**



#### **Point 9 : Contrat de reprise des papiers avec NSG**

Le Président passe la parole à Monsieur BUNAR, Vice-Président en charge du suivi de l'usine, qui explique que le contrat que nous avons avec Norske Skog Golbey est arrivé à échéance au 30/06/2020. Cette papeterie est aujourd'hui la seule en France depuis la fermeture de celle de la Chapelle Darblay en Seine Maritime. Ce contrat rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2025 propose un prix de reprise plancher de 80 €/t.

Monsieur SPIZAK demande quel était le prix du précédent contrat. Les services répondent que nous avons eu un avenant en février 2020 qui fixait le prix plancher à 50 €/t alors qu'il était de 70 €/t en base sur le contrat.

Le Président rappelle que nous ne pouvons intervenir sur les prix qui sont des prix de marché.

**Le Conseil approuve ce contrat et autorise à l'unanimité le Président à le signer.**

#### **Point 10 : Convention avec GRT pour le raccordement de la méthanisation**

Monsieur BUNAR poursuit la présentation en indiquant qu'à la suite de la décision du Conseil de construire une unité de méthanisation, les démarches se poursuivent avec aujourd'hui une convention pour l'étude du raccordement. Le Président termine la présentation.

M BOCEK précise que la convention est à sens unique. Les services poursuivent en indiquant que le contrat d'achat du gaz est différent de cette convention qui permet d'injecter du gaz dans le réseau. Nous pouvons toujours choisir de ne pas faire de gaz mais nous serons redevables de la location du poste. Le point d'entrée (fourni par GRTgaz) sera quand même facturé au SMTOM. Le coût de location du poste d'injection sera à intégrer dans les choix futurs qui seront faits.

**Le Conseil approuve cette convention et autorise à l'unanimité le Président à la signer.**

#### **Point 11 : Convention INRAP pour l'Archéologie Préventive sur la parcelle B 112**

Le Président rappelle que nous avons acheté le terrain pour la pose de l'unité de méthanisation. Il convient maintenant de faire les fouilles archéologiques et nous avons pour ce faire besoin de signer la convention avec l'INRAP.

**Le Conseil approuve cette convention et autorise à l'unanimité le Président à la signer.**

#### **Point n°12 : Nettoyage de printemps 2021**

Monsieur BRUSCO, Vice-Président en charge de la communication et des déchetteries, présente ce point et propose de reporter la date du délai de réception des dossiers de candidatures à la date du 22 septembre 2021.

**Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**



**Point n°13 : Organigramme des services au 1<sup>er</sup> mars 2021**

Le Président présente ce point et l'organigramme du SMTOM qui est réduit comme mentionné par la Chambre Régionale des Comptes.

**Le Conseil prend acte de cet organigramme.**

**Point n°14 : Contrôle d'accès à la déchetterie**

Monsieur BRUSCO présente ce point pour valider de la part du conseil le fait que nous travaillions avec le même prestataire que celui retenu par la CAL et la CCPHVA pour le contrôle d'accès en déchetterie. Un premier devis a été établi

**Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

**Point n°15 : Proposition GRT Gaz pour la mise en place d'un poste de sectionnement**

Le Président présente à nouveau ce point en informant le nouveau Conseil que nous avons donné notre accord en juin 2020 sur cette proposition.

**Le Conseil ré-approuve cette proposition à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 12 octobre 2021 à 17 h 30.

**Le PRESIDENT**

**S.M.T.O.M Région de Villerupt**  
RD 125 - Route de Morfontaine  
54920 Villers-la-Montagne

**Laurent RIGHI**

